PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Lettre n°1
Octobre 2020

La Lettre du Plan de Mobilité Rurale

La démarche du PMR : un document de planification de la mobilité adapté aux territoires à dominante rurale

Le **Plan de Mobilité rurale (PMR)**, créé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, est un **outil de planification des déplacements adapté aux enjeux des zones rurales.** C'est une démarche volontaire, qui vise à améliorer les conditions de déplacements des habitants tout en valorisant et développant les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Face à un contexte législatif en pleine évolution avec l'arrivée de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), au nécessaire changements de comportements des habitants, **c'est l'occasion** pour la Communauté de Communes Puisaye-Forterre de mener **une réflexion approfondie sur l'évolution des pratiques de mobilité sur le territoire, des moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir et du rôle que pourra jouer la collectivité avec l'exercice ou non de la compétence mobilité.**

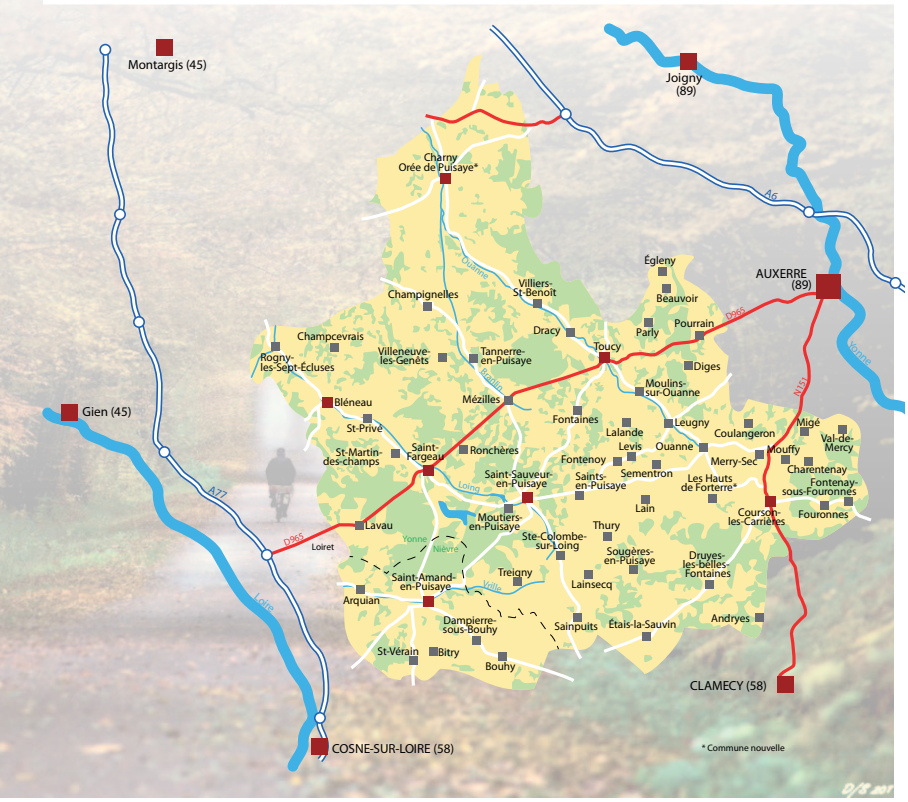

Une réflexion menée à l'échelle globale du territoire et du "bassin de mobilité"

Le territoire d'application du PMR correspond à l'ensemble de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre créée le 1er janvier 2017 (au gré de différentes fusions) qui regroupe 57 communes pour un peu plus de 35 000 habitants.

Ce vaste territoire à dominante rurale (densité 20 hab/km²) est organisé autour de polarités internes et de différents bassins de vie de proximité. Néanmoins pour de nombreux déplacements, les habitants dépendent de plusieurs pôles de rang supérieurs situés hors du territoire. Cette organisation territoriale induit des déplacements relativement longs et une dépendance à l'automobile marquée. La réflexion sera donc menée en intégrant ces relations avec ces pôles qui encadrent le territoire.

Son élaboration permettra de répondre à plusieurs objectifs :

>> Disposer d'un document de prospective de la mobilité répondant aux fondements et aux enjeux du PCAET ;

>> Dresser un diagnostic actualisé de l'adéquation entre offre de transport et besoins de déplacements et mettre en lumière les carences et dysfonctionnements existants ;

>> Appuyer et conforter le choix de la Communauté de communes Puisaye-Forterre dans sa réflexion sur une future prise ou non de compétence mobilité (une décision au 31 mars 2021 au plus tard)

>> Déterminer une stratégie de mobilité cohérente sur l'ensemble du territoire et adaptée aux spécificités et besoins locaux : différentes échelles de déplacements (communes vers pôles de proximité, territoire, lien avec l'extérieur) et publics cibles ;

>> Intégrer la mobilité dans une vision prospective et innovante en lien avec les projets du territoire ;

>> Définir une feuille de route opérationnelle, avec un programme de mesures pragmatiques, hiérarchisées et adaptées aux finances locales, et prenant en compte les préoccupations écologiques et sociales, propres au territoire ;

Communauté de communes de Puisaye-Forterre - Marie SOUBRENIE - Animatrice Climat Air Énergie
Tél : 03 86 74 19 29 - m.soubrenie@cc-puisayeforterre.fr

Près de 11 mois d'études pour la réalisation de ce PMR

>> Une démarche en trois phases ...

Phase 1 : cadrage
septembre à mi-octobre2021

Valider la méthode et les objectifs de la démarche, le calendrier de réalisation et impliquer les acteurs locaux.

Phase 2 : diagnostic et enjeux
De mi-octobre à mi-mars 2021

Etablir un diagnostic fin quant aux conditions et pratiques de déplacements, sur et en interaction avec le territoire pour dégager les atouts et faiblesses de chaque mode de transport.
Identifier les enjeux et définir les priorités en matière de mobilité sur le territoire pour les 10 ans à venir en lien avec la question de la "compétence mobilité".

Phase 3 : Programme d'actions
D'avril à mi-juillet 2021

Identifier les pistes d'actions opérationnelles et leur contour pour répondre à ces objectifs et formaliser la stratégie globale de mobilité du Plan de Mobilité Rurale en hiérarchisant leur mise en oeuvre.

>> ... menée dans une large concertation et co-construction

>> Tout au long de la démarche, une large concertation sera organisée avec les communes (questionnaires auprès des Maires), les acteurs de la mobilité, les partenaires institutionnels et associatifs ... afin de co-construire la stratégie de mobilité du PMR et les actions à mener ;
>> En parallèle une communication auprès du grand public sera menée et son implication sera primordiale pour dresser le diagnostic des pratiques actuelles ;

Une vaste enquête menée auprès de la population dans le cadre du diagnostic du Plan de Mobilité Rurale pour mieux connaître vos pratiques de déplacements !

Comment ?

En répondant à l'enquête mobilité **lancée par la Communauté de Communes sur Internet du 19 octobre au 27 novembre 2020** pour mieux connaître vos habitudes de déplacements, les difficultés rencontrées et nous faire part de vos attentes pour l'avenir !

Pourquoi ?

Car la réalisation de ce Plan de Mobilité Rurale qui vise à mettre en oeuvre la politique locale en termes de transports, et déplacements, vous concerne directement !

Où ça ?

Depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet, à votre domicile, sur votre lieu de travail ... en vous rendant sur le site de Puisaye et Forterre :

www.puisaye-forterre.com

lien enquête mobilité

Et parlez-en autour de vous !